

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 janvier 2014

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1670)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 449

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 49 BIS A

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le gouvernement est favorable à la disposition faisant l'objet du gage. Il lève donc ce dernier.